



Fondation Verdier

La Maison des Droits de l'Enfant de Touraine une action de la Fondation Verdier

2021

Benoit FIAUD
23/09/2020



I) Histoire et projet

1) L'histoire

a. Fondation Verdier

Le 15 octobre 1835, le Chanoine Pasquier, qui avait créé 11 ans plus tôt un orphelinat de filles, accueille 3 garçons orphelins dans l'ancien couvent Saint François de Paul qui deviendra la Maison des orphelins de Tours.

L'établissement déménage à plusieurs reprises ; de l'hôpital pour enfants Gatiens de Clocheville au lycée Paul Louis Courier, puis la rue Manceau à l'ombre de la Cathédrale Saint-Gatien, il hébergera jusqu'à 100 jeunes orphelins.

Le chanoine Pasquier décède en 1842, sans avoir vu son œuvre achevée. Son adjoint, l'abbé Verdier, lui succède et dirige l'établissement pendant 40 ans. Il donnera son nom à la fondation. A sa mort, il lui léguera ses biens. Le 10 février 1864, l'œuvre est reconnue d'utilité publique par décret de l'empereur Napoléon III et devient Fondation.



Fondation Verdier

Pendant plus d'un siècle, la Fondation poursuit sa mission d'accueil des orphelins, puis progressivement des enfants à protéger. Les financements privés et l'implication de bénévoles constituent une ressource permanente pour la mise en œuvre de sa vocation, en parallèle avec l'intervention progressive puis essentielle de professionnels de l'enfance et le soutien des pouvoirs publics.

Le 1er juillet 1968, la Fondation Verdier signe avec le département d'Indre et Loire une convention qui lui donne le statut administratif de Maison d'enfants à caractère social. Deux établissements spécifiques voient le jour progressivement : la Maison d'enfants elle-même, toujours sise au 11 rue Manceau, puis le Foyer pour adolescents, créé en 1974, installé 122 boulevard Heurteloup. En 1991, le Foyer s'enrichit d'un Service d'Accueil et d'Observation (S.A.O.) et en 1992, d'un service de Suivis-Extérieurs (S.E).

En 1998, les établissements et services de la Fondation s'ouvrent à la mixité.

A la demande du Conseil général d'Indre et Loire, La Fondation VERDIER joint ses efforts à celle d'une autre association locale, l'association CHANTEMOULIN, pour créer, en décembre 2005, l'association CAP'ADOS. Celle-ci gèrera à partir de septembre 2006 un dispositif spécialisé dans l'accueil et l'accompagnement socio-éducatif de jeunes en grande difficulté.

Le 1er juillet 2011, débute pour la Fondation VERDIER, une période d'extension de ses capacités d'accueil par la reprise de l'activité du lieu de vie la SITELLE, situé sur la commune de Bléré.

En octobre 2012, les associations CAP'ADOS et CHANTEMOULIN rejoignent la Fondation VERDIER dans le cadre d'une démarche de fusion absorption.

En 2013 un nouveau projet institutionnel d'accueil et d'accompagnement socio-éducatif est élaboré. Il est voté par le Conseil d'administration au mois de mai et validé par le Conseil Départemental d'Indre et Loire au mois de juin. Ce projet est la base de l'élaboration du contrat

pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) signé en décembre 2013 entre la Fondation et le Conseil général.

En janvier 2014, la Fondation reprend les activités de l'Association pour la Gestion de Séjours Educatifs (APGSE) constituées d'un dispositif de séjour éducatif de rupture situé au Sénégal : le dispositif Dalal Diamm. Cette reprise s'effectue dans le cadre d'un appel à projet publié par le Conseil Général.

En mai 2014, la Maison des Droits de l'Enfant de Touraine (MDET) intègre la Fondation afin de pérenniser son activité. Ce dispositif positionne la Fondation sur le secteur de la prévention. Il intervient auprès des familles et des enfants par la promotion de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

En 2018, la Fondation a modifié son projet institutionnel pour intégrer les attendus de la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant. Ce projet devient d'accompagnement de l'enfant et de la famille, d'accueil et de prise en charge socioéducative. Sur cette base, la Fondation répond aux appels à projet publiés par le Conseil départemental d'Indre et Loire.

En 2019, pour pérenniser ses activités, la Fondation effectue un rapprochement avec la Croix Rouge Française qui se concrétise par la signature d'un mandat de gestion au 1er avril 2019. Cette association permet à la Fondation d'être retenue pour la mise en œuvre des prestations définies dans le lot 2 de l'appel à projet « offre et d'hébergement et d'accueil de jour -Secteur Centre Métropole ».

En 2020, cette association se poursuit avec l'objectif d'une reprise de la gestion des activités d'Indre et Loire de la Fondation par la Croix Rouge au 1er janvier 2021.

b. La Maison des Droits de l'Enfant de Touraine

Parrainée par Claire BRISSET, alors Défenseuse des Enfants, la Maison des Droits de l'Enfant de Touraine (MDET) a été fondée en 1999 à l'initiative de différents Clubs Services de Tours : le ZONTA International, le ROTARY international, le KIWANIS International et la Jeune Chambre Economique.

Après une enquête diagnostic à laquelle a participé la plupart des institutions concernées et une mise en réseau de tous les Clubs Services locaux, la Maison des Droits de l'Enfant de Touraine s'est ouverte le 20 novembre 2000.

A sa création, la MDET avait essentiellement pour objectif d'informer et orienter vers les professionnels qualifiés, les enfants, les jeunes et leurs familles, pour toute question relative à l'application de leurs droits, à travers des permanences d'accueil et d'écoute et d'assurer la promotion de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) auprès du public, à travers diverses manifestations.

Le fonctionnement de l'association était assuré par une douzaine de bénévoles actifs, pour la plupart retraités, proposant leurs compétences en matière juridique, socio-éducative, pédagogique, psychologique...



Affiche 20 ans de la CIDE

En 2009, encouragée par Madame VERSINI, Défenseure des Enfants, l'association a décidé de développer ses actions collectives de promotion de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant auprès des enfants et des jeunes, en milieu scolaire. Ce projet a été adopté en Assemblée générale en juin 2009 et présenté aux Instances locales, départementales et régionales du champ de la Protection de l'Enfance, de la Justice et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

Il a été traduit en un Plan d'actions éducatives et de prévention intitulé : « L'Apprentissage de la Citoyenneté pour une intégration réussie des enfants et des jeunes dans la société » dont l'objectif est de permettre aux enfants et aux jeunes de mieux connaître leurs

droits et la limite de ces droits et de se réunir autour d'un projet de sensibilisation à la conscience de citoyen responsable.

Il supposait le recours à un professionnel qualifié. Avec le soutien financier de la Région, du Département et de la Ville de Tours, la MDET a recruté en 2010 sa première salariée, « Coordinatrice-animatrice » de son Projet de développement. Des impératifs budgétaires n'ont autorisé qu'un recrutement à mi-temps, qui s'est rapidement révélé insuffisant, en raison du très fort développement de la demande d'interventions de la part des établissements scolaires et des diverses actions collectives de promotion des droits de l'enfant mises en place.

Dès 2013, connaissant des difficultés à gérer un budget restreint dans un cadre de plus en plus contraint, et sur les conseils de ses partenaires financiers institutionnels, la MDET a cherché à se rapprocher d'un partenaire associatif du domaine de la Protection de l'Enfance, susceptible d'assurer la pérennité de l'association et de lui conférer les moyens de son développement.

En Mai 2014, la Maison des Droits de l'Enfant de Touraine et la Fondation VERDIER, Fondation reconnue d'utilité publique, ayant pour objet de gérer des dispositifs d'accueil et d'accompagnement socio-éducatif pour des enfants et des adolescents en difficulté confiés par les services d'Aide Sociale à l'Enfance, ont signé un Traité de fusion-absorption. La MDET devient ainsi l'un des dispositifs de la Fondation VERDIER, au service de la prévention et de l'éducation.

La MDET conserve son identité, son sigle et son logo. Elle dispose d'un local au sein du nouveau siège de la Fondation au 75, rue du Colombier à Tours.

La Fondation met également un Coordinateur salarié à temps plein à disposition de la MDET, M. Benoit FIAUD, qui a pris ses fonctions le 23 Juin 2014. Il est supervisé par un administrateur de la Fondation VERDIER, délégué à la MDET (actuellement, Mme Ligaya MORLAND).

2) Les valeurs et ancrages théoriques

La Fondation VERDIER est, pour l'enfant accueilli, une « institution juste » au sens du concept développé par le philosophe Paul RICOEUR : « **l'institution juste**, est celle qui a pour visée le bien vivre ensemble dans un cadre légal ». Dans un groupe humain, le bien vivre ensemble n'est pas naturel, il est culturel. Il est possible parce qu'il existe une culture qui détermine les normes, règles et lois le régissant. Ce cadre légal est nécessaire à l'enfant pour accéder à l'altérité déterminée dans le bien vivre ensemble. Dès lors, l'énonciation de ce cadre à l'enfant est importante.

L'énonciation de la Loi nécessaire au bien vivre ensemble est une autre des valeurs de la Fondation VERDIER. Cette énonciation permet au jeune de prendre conscience de lui, des autres et du principe de réalité. Elle est un élément important de son développement psychique.



Reconstitution d'audience, Beaumont en Veron 2014

Cette énonciation ne peut faire sens sans **l'engagement éducatif** de l'adulte auprès de l'enfant. Les professionnels de la Fondation s'engagent dans le cadre de la mission de protection de l'enfance du département d'Indre et Loire. Leur relation avec l'enfant et sa famille est une relation d'aide. Cette relation d'aide ne peut faire l'économie de la rencontre. Cette rencontre doit s'inscrire dans le concept de reconnaissance sociale développé par le philosophe Axel HONNETH.

La reconnaissance sociale est une valeur que retient la Fondation VERDIER. Cette reconnaissance pose la question de la place et de la valeur d'un individu dans un groupe. Un enfant prend conscience de sa place et de sa valeur par la reconnaissance qu'il obtient de ses pairs et de l'adulte. Sans cette reconnaissance l'enfant ne peut se reconnaître comme membre du groupe, de la société.

L'éducation, l'institution juste, l'énonciation de la Loi, l'engagement éducatif et la reconnaissance sociale sont les valeurs que retient la Fondation VERDIER.

Permettre à un enfant l'expression et le développement de son identité dans un cadre culturel est l'engagement que prend la Fondation VERDIER auprès de lui, de sa famille et de la société.

La Maison des Droits de l'Enfant de Touraine partage les valeurs de la Fondation Verdier. La MDET dans la conception et la mise en place de ses actions s'inspire des courants de pensée suivants :

- Une visée de **développement social**

Le développement social s'affirme aujourd'hui non comme un mode de traitement social, mais comme un mode de traitement territorial visant au maintien actif dans nos sociétés de personnes et de populations fragilisées

- Une visée de valorisation des rôles sociaux et **d'empowerment**

Certaines actions, visant la prévention plus que la réparation, peuvent être centrées sur l'« empowerment » des bénéficiaires. Ce concept, largement utilisé en Amérique du Nord,

qualifie en effet la possibilité pour une personne de devenir ou redevenir acteur de son destin, en se donnant du « pouvoir sur elle-même et sur son environnement ».

- Une logique de « **care** »

L'éthique du care montre en particulier l'importance de la sensibilité à la condition singulière d'autrui dans l'appréhension du monde social, que cet autrui soit apparemment comme nous ou qu'il semble s'en distinguer par une situation de fragilité particulière.

- Une tradition d'**éducation populaire**

L'éducation populaire est un courant de pensée qui cherche principalement à promouvoir, en dehors des structures traditionnelles d'enseignement et des systèmes éducatifs institutionnels, une éducation visant l'amélioration du système social et un accomplissement de la citoyenneté. Depuis le XVIIIe siècle occidental, ce courant d'idées traverse de nombreux et divers mouvements qui militent plus largement pour le développement individuel des personnes et le développement social communautaire (dans un quartier, une ville ou un groupe d'appartenance, religion, origine géographique, lieu d'habitation, etc.) afin de permettre à chacun de s'épanouir et de trouver une place dans la société.



Installation intervention collège

II) Les missions et repères juridiques

La Maison des Droits de l'Enfant de Touraine a pour mission la Défense et la Promotion des Droits de l'Enfant.

1) La défense des Droits de l'Enfant

Le statut de Point d'Accès aux Droits des Jeunes est octroyé par le Conseil Départemental d'Accès au Droit d'Indre et Loire par un conventionnement du 11 juin 2009.

Le point d'accès au droit (PAD) est un lieu d'écoute, d'information et d'orientation qui émane de la loi du 18 décembre 1998 sur l'accès au droit. Cette loi stipule que les personnes, et notamment les plus démunies, doivent pouvoir bénéficier d'une information générale sur leurs droits et devoirs, d'un accompagnement dans les démarches, pour mettre en œuvre un droit ou exercer une obligation, d'une orientation vers les personnes compétentes, d'une consultation juridique gratuite, de l'assistance d'un tiers à la rédaction et à la conclusion d'actes juridiques.

La MDET s'engage donc à permettre à toute personne, et notamment les plus démunies, de bénéficier :

- d'une information générale sur leurs droits et obligations et une orientation vers les professionnels et les organismes chargés de leur mise en œuvre,
- d'une aide dans l'accomplissement des démarches en vue de l'exercice d'un droit ou de l'exécution d'une obligation de nature juridique, ou d'une assistance au cours des procédures non juridictionnelles,

- de consultations juridiques gratuites par des professionnels du droit.

Pour mener à bien ces objectifs, la Maison des Droits de l'Enfant de Touraine met à la disposition du Point d'Accès au Droit des locaux, un fond de documentation juridique axé sur le droit des jeunes et un agent qui anime cette mission.



Reconstitution d'audience, Chambray, 2016

Le Point d'Accès aux Droits des Jeunes implique la réception et l'accompagnement de demandes concernant un enfant en danger. A ce titre l'action de la MDET relève des lois du 10 Juillet 1989 relative à la prévention des mauvais traitements à l'égard des mineurs et à la Protection de l'Enfance, du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance et du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant.

Elle relève aussi par là-même du schéma Départemental de la Protection de l'Enfance d'Indre et Loire 2018-2022 (Axe 1 : Prévention et repérage).

La MDET intervient lors des stages de responsabilités parentales, introduits dans le droit français par la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance. Cette mesure est prévue par l'article 131-35-1 du code pénal et précisée par son article R 131-48.

2) La Promotion des Droits de l'Enfant

Les actions de Promotion des Droits de l'Enfant s'inscrivent dans la droite ligne de la Convention Internationale et du Défenseur des Droits qui en est l'organisme désigné en France.

Ainsi l'Article 42 de la CIDE indique « Les États parties s'engagent à faire largement connaître les principes et les dispositions de la présente Convention, par des moyens actifs et appropriés, aux adultes comme aux enfants. ».

La MDET propose des actions de sensibilisation à la Justice des mineurs et de médiation inter-établissements qui relèvent de stratégie nationale de prévention de la délinquance (SNPD) 2020-2024 et des Politiques de la Ville dans le cadre de la Cohésion Sociale.

3) Financement

Depuis 2014, le financement de la MDET provient des fonds propres de la Fondation Verdier, de dons et de la facturation des interventions de sensibilisation et promotion des Droits de l'Enfant.

III) A qui s'adressent les missions de la MDET ?

Le rayonnement des actions de la MDET s'étend sur tout le département d'Indre et Loire et principalement dans l'agglomération tourangelle et sa métropole.

1) Aux enfants et à leur famille

A l'évidence l'enfant est au cœur du métier de la MDET. L'Enfant est, selon la CIDE, âgé de 0 à 18 ans. La MDET est ainsi amenée à intervenir auprès d'enfants scolarisés ou non dans le cadre d'actions collectives ou individuelles.

La MDET propose aide, écoute conseil et orientation auprès des enfants dans tous les aspects du Droit au quotidien :

- Scolarité
- Famille
- Droit à la vie privée
- Santé
- Justice
- ...



Mini conférence « les écrans un jeu d'enfant ? »

La MDET réaffirme la place des parents et des éducateurs auprès de l'enfant. La situation de celui-ci ne peut être (ou bien seulement à titre exceptionnel) extraite de son environnement. C'est en ce sens que la MDET met ses compétences au service des adultes référents de l'enfant.

2) Aux adultes

Les actions de la MDET s'adressent Ainsi aux parents, professionnels de l'enfance, travailleurs sociaux, enseignants mais aussi à n'importe quelle personne qui se soucie, se questionne sur la situation d'un enfant.

IV) L'offre de service de la Maison des Droits de l'Enfant de Touraine

1) Le Point d'Accès au Droit des Jeunes

Les difficultés pour accéder à ses droits représentent un frein à l'exercice plein et entier de la citoyenneté pour de nombreux jeunes et leur famille. La MDET à travers son Point d'Accès au Droit des Jeunes se positionne dans une logique de réponse effective à tout public dont la problématique concerne un enfant. Les bénévoles ont assuré seuls cette mission entre 2000 et 2014 et depuis, la responsabilité en incombe au coordinateur avec l'aide des bénévoles.

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et 13h30 à 17h (sauf fermetures annuelles) la MDET propose écoute, aide, conseil et orientation concernant la situation d'un enfant. Les sollicitations peuvent être adressées par téléphone, par mail, courrier ou visite spontanées.



Stand MDET, assises nationales des Avocats de Mineurs

Les locaux de la MDET sont situés au 75 rue du colombier à Tours.

L'accueil est réalisé par un professionnel (éducateur spécialisé) ou par un bénévole dont les compétences permettent cette prise de contact.

La demande est repérée puis traitée sans jugement et avec comme base la bienveillance.

En fonction des compétences et des moyens requis par la situation, le traitement peut être réalisé par l'équipe de la MDET (rendez-vous avec le professionnel et/ou un bénévoles) ou bien grâce à une orientation idoine auprès d'un partenaire.

Le réseau de la MDET est constitué, de manière non-exhaustive, de :

- partenaires institutionnels : Brigade des Mineurs, Défenseur des Droits, Avocats de la commission des avocats d'enfants, Education Nationale, Protection Judiciaire de la jeunesse, Maisons Départementales de la Solidarité, Maison de la Justice et du Droit, Préfecture d'Indre et Loire, Equipe de Prévention Spécialisée du Conseil Départemental 37, Ville de Tours, Ville de Saint-Cyr-sur-Loire...
- partenaires associatifs : Espace Santé Jeune, Maison des Adolescents, Centres Sociaux, France Victime 37, CIDFF, Médiation et Parentalité 37, Fédération Régionale des Centres Sociaux, ACJET, Relais d'Assistants Maternel du Castelrenaudais,
- partenaires privés : Avocats, psychologues

2) La promotion des droits de l'enfant

Les principes, les valeurs, les droits, les devoirs et les engagements de la CIDE vont dans le sens d'un vivre-ensemble. Au-delà de l'expression d'un Droit, les actions de la MDET sont porteuses de cet esprit d'accès à la citoyenneté et au vivre ensemble.

C'est à ce titre qu'elle développe des actions de sensibilisation, de promotion des Droits de l'Enfant depuis 2009.



Reconstitutions d'audience, ITS de Tours 2020

Action :**La Convention Internationale des Droits de l'Enfant**Date de création :
2009

Description de l'action : Texte majeur mais méconnu, la Convention Internationale des Droits de l'Enfant est le socle de référence mondiale concernant les Droits de l'Enfant. La MDET propose une action de sensibilisation modulable sur la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

Public :

- Collégiens
- Lycéens
- Parents
- Professionnels

Objectifs :

- Connaître les principes et droits fondamentaux et l'histoire de la CIDE
- Comprendre les applications concrètes des Droits de l'Enfant
- Interroger sa pratique concernant les Droits de l'Enfant

Déroulement :

Cette intervention consiste en un grand jeu de questions/réponses permettant réflexions de groupe, échanges et débats.

Les apports théoriques sont adaptés en fonction du public et de la demande.

Moyens humains :

- Professionnel et bénévoles de la MDET

Durée :

- 1 séance de 1h30 à 3h

Coûts :

- Facturation à l'heure (60€) + frais de déplacement

Action :**Le harcèlement (adultes)**Date de création :

2016

Description de l'action :

Le harcèlement est une notion omniprésente de nos jours mais qui manque parfois de clarté. La MDET propose une action de sensibilisation avec des apports théoriques (conceptuels, légaux) et des temps d'échanges et de débats sur cette thématique si complexe.

Public :

- Adultes en Formation
- Parents
- Professionnels

Objectifs :

- Obtenir des informations théoriques sur le harcèlement et notamment en milieu scolaire
- Définir ce qui est harcèlement et ce qui n'en est pas
- Proposer des temps d'échange et de débats
- Proposer des axes afin de combattre le harcèlement

Déroulement :

- Apports théoriques
- Débats, échanges, partage d'expérience

Moyens humains :

- Professionnels et bénévoles de la MDET

Durée :

- 1 module de 3 heures

Coûts :

- Facturation à l'heure (60€) + frais de déplacement

Action :**Le harcèlement (enfants)**Date de création :
2012**Description de l'action :**

Le harcèlement est une notion omniprésente dans le discours des jeunes et des adultes mais qui manque souvent de clarté. La MDET propose une action de sensibilisation et un temps d'expression des jeunes sur cette thématique si complexe

Public :

- CM1/CM2
- Collégiens
- lycéens

Objectifs :

- Obtenir des informations théoriques sur le harcèlement et notamment en milieu scolaire
- Définir ce qui est harcèlement et ce qui n'en est pas
- Proposer des temps d'échange et de débats
- Proposer des axes afin de combattre le harcèlement

Déroulement :

- Jeu d'expression
- Ecoute, débats, échanges
- Apport théoriques (conceptuels et légaux)

Moyens humains :

- Professionnels et bénévoles de la MDET

Durée :

- 1 module de 2h

Coûts :

- Facturation à l'heure (60€) + frais de déplacement

Action :**Internet et réseaux sociaux**Date de création :

2015

Description de l'action :

Formidables outils de communication, les réseaux sociaux peuvent aussi être le média de comportements irrespectueux parfois délétères. Quel que soit le point de vue que l'on peut avoir sur le phénomène de la cyber communication, elle est omniprésente chez nos jeunes et les adultes ne peuvent se tenir à l'écart.

Public :

- CM1/CM2
- Collégiens
- Lycéens
- Parents
- Professionnels

Objectifs :

La MDET propose donc, en complément de l'action de l'équipe pédagogique, une intervention qui permet aux élèves, parents et professionnels d'échanger sur leur pratique et de recevoir des éléments légaux, de la part de professionnels du Droit et de la Justice, afin de leur offrir un support à une utilisation raisonnée des réseaux de communication. Les thèmes abordés peuvent être les suivants : droit à l'image, droit d'expression, le cyber-harcèlement, public/privé, insultes et injures...

Déroulement :

Cette intervention consiste en un grand jeu de questions/réponses permettant réflexions de groupe, échanges et débats.

Les apports théoriques sont adaptés en fonction du public et de la demande.

Moyens humains :

- Professionnel et bénévoles de la MDET
- Professionnel de la brigade de protection des mineurs (sous réserve)

Durée :

- 1 séance de 1h30 à 3h

Coûts :

- Facturation à l'heure (60€) + frais de déplacement

Action :**La protection de l'enfance**Date de création :
2010**Description de l'action :**

La protection de l'enfance est une cause prioritaire pour 97% des français (étude de « l'oiseau bleu »).

L'enfant « en danger ou en risque de danger » reste cependant un sujet mal connu et pourvoyeur de préjugés y compris chez les professionnels.

Public :

- Parents
- Professionnels

Objectifs :

- Connaître les principes, droits fondamentaux et l'histoire de la protection de l'enfance
- Savoir ce qu'est une information préoccupante/un signalement
- Connaître le fonctionnement de la protection de l'enfance
- Interroger sa pratique

Déroulement :

- Présentation de la notion de danger (art 375 du Code Civil) (maltraitances, violences...)
- Information préoccupante/un signalement
- L'obligation de signalement
- Le schéma de la protection de l'Enfance
- Débats, échanges

Les apports théoriques sont adaptés en fonction du public et de la demande.

Moyens humains :

- Professionnels et bénévoles de la MDET

Durée :

- 1 séance de 2 à 3h

Coûts :

- Facturation à l'heure (60€) + frais de déplacement

Action :**le droit d'expression**Date de création :2011**Description de l'action :**

droit fondamental de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, l'expression engage celui qui s'en sert. S'unir pour porter une parole, adapter celle-ci au contexte, user d'un vocabulaire idoine sont les axes sur lesquels se base la MDET pour intervenir sur la question de l'utilisation du droit à l'expression.

Public :

- Collégiens
- lycéens

Objectifs :

- Elargir son vocabulaire
- Entamer une réflexion sur l'adaptions du langage aux situations
- Travailler ensemble pour construire une argumentation

Déroulement :

- Une première séance de jeu de mise en situation permettant d'aborder l'importance de la collaboration, de l'argumentation et du vocabulaire choisi
- Deuxième séance de mises en situations sur la défense d'un positionnement, d'une opinion

Moyens humains :

- Professionnels et bénévoles de la MDET

Durée :

- 2 séances de 2 heures

Coûts :

- Facturation à l'heure (60€) + frais de déplacement

Action :**La « justice des mineurs »**Date de création :
2011**Description de l'action :**

A quel âge est-on responsable pénalement ? Peut-on être condamné à de la prison à 15 ans ?
Un avocat est-il obligatoire ?
La MDET propose une action de sensibilisation et/ou d'approfondissement sur la justice des mineurs

Public :

- Elèves de 4^{ème} jusqu'à la terminale

Objectifs :

- Faire Connaître les spécificités de la justice des mineurs en France
- Rappeler les grands principes de la justice et du droit
- Promouvoir la CIDE

Déroulement :

Cette intervention consiste en un grand jeu de questions/réponses permettant réflexions de groupe, échanges et débats.
Les apports théoriques sont adaptés en fonction du public et de la demande.

Moyens humains :

- Professionnels et bénévoles de la MDET

Durée :

- 1 à 2 interventions de 2h

Coûts :

- Facturation à l'heure (60€) + frais de déplacement

<p><u>Action :</u></p> <p align="center">Reconstitution d'audience Projet justice des mineurs - adultes</p>	<p><u>Date de création :</u> 2016</p>
<p><u>Description de l'action :</u> Accompagner des adultes dans la réalisation de reconstitution de procès du Tribunal Pour Enfant. Chaque personne jouera un rôle (partie civile, personnel de justice, défense) dans une affaire pénale. La MDET fournit tout le matériel pédagogique ainsi que l'accompagnement.</p>	
<p><u>Public :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Adultes en formation - Professionnels 	
<p><u>Objectifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire Connaître les spécificités de la justice des mineurs en France - Rappeler les grands principes de la justice et du droit - Promouvoir la CIDE - Faire participer chaque personne au projet de manière active - Mise en valeur du travail accompli par les reconstitutions devant le public 	
<p><u>Déroulement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Quizz et jeux de connaissances, présentation du tribunal pour enfant ▪ Répartition des rôles et lecture des documents ▪ Répétition et écriture ▪ Reconstitutions devant un public 	
<p><u>Moyens :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement par les professionnels et bénévoles de la MDET - Matériels (barre, nappe, robe) 	
<p><u>Durée :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 journée (7h) 	
<p><u>Coûts :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Facturation à l'heure (60€) + frais de déplacement 	

Action :**Reconstitution d'audience
Projet justice des mineurs – séances publiques****Date de création :**
2009**Description de l'action :**

Les reconstitutions d'un Tribunal pour Enfant sont l'occasion de présenter, de manière solennelle, la justice des mineurs au travers de représentations menées par des avocats et auxquelles participent des volontaires du public.

Public :

- Elèves de collèges et lycées du département d'Indre et Loire
- Accompagnateurs
- Elus locaux

Lieu :

- Salle mise à disposition par une collectivité territoriale

Objectifs :

- Faire Connaître les spécificités de la justice des mineurs en France
- Rappeler les grands principes de la justice et du droit
- Promouvoir la CIDE

Déroulement :

- Présentation de la MDET et du Tribunal pour Enfant
- Reconstitution jouée par les avocats et des volontaires du public
- Questions / échange avec le public

Moyens humains :

- Professionnels et bénévoles de la MDET
- Avocats de la Commission des Avocats d'Enfant du Barreau de Tours

Durée :

- 1h30 par reconstitution

Coûts :

- Action gratuite

Action :**Reconstitution d'audience
Projet justice des mineurs - enfants**Date de création :
2009**Description de l'action :**

Accompagner des classes dans la réalisation de reconstitution de procès du Tribunal Pour Enfant.

Chaque jeune jouera un rôle (partie civile, personnel de justice, défense) dans une affaire pénale.

La MDET fournit tout le matériel pédagogique ainsi que l'accompagnement.

Public :

- Elèves de 4^{ème} jusqu'à la terminale

Objectifs :

- Faire Connaître les spécificités de la justice des mineurs en France
- Rappeler les grands principes de la justice et du droit
- Promouvoir la CIDE
- Faire participer chaque jeune au projet de manière active
- Mise en valeur du travail accompli par les reconstitutions devant le public

Déroulement :

1. Intervention
 - Quizz et jeux de connaissances, présentation Tribunal pour enfant
 - Répartition des rôles et lecture des documents
2. Interventions (sur plusieurs temps)
 - Répétition et écriture
3. Intervention
 - Reconstitutions devant un public

Moyens humains :

- Accompagnement par les Professionnel et bénévoles de la MDET

Durée :

- Entre 3 et 5 interventions (soit entre 10 et 15 heures)

Coûts :

- Facturation à l'heure (60€) + frais de déplacement

Action :**Les discriminations****Date de création :**
2014**Description de l'action :**

Si la discrimination est définie par la loi, elle trouve ses racines dans les préjugés, les représentations, qui ne sont pas répréhensibles sur un plan légal mais humainement illégitimes. Aborder la discrimination c'est donc se situer au confluent de la loi et de l'éthique.

Au travers de cette sensibilisation, l'équipe de la MDET souhaite participer au travail des personnels du collège, en s'adressant aux élèves et en recevant leur parole quant aux conséquences de la stigmatisation et de la discrimination.

Du fait de la diversité de ses intervenants, la MDET propose une approche pluridisciplinaire (psychologique, juridique, socio-éducative...) et adaptée de ces phénomènes.

Public :

- Collégiens

Objectifs :

- Proposer des axes de réflexion et de débats à partir d'une construction d'un vocabulaire commun
- Mieux Connaître les réponses légales face aux discriminations
- Participer à l'amélioration du climat scolaire

Déroulement :

- Animation d'un jeu du type « pictionary » sur la question des préjugés
- Mises en commun des résultats du jeu
- Discussion autour des termes : préjugés, stéréotypes, idéologies, discriminations
- Les critères de discrimination et les réponses légales

Moyens humains :

- Professionnels et bénévoles de la MDET

Durée :

- 1 séance de 1h30 à 2h

Coûts :

- Facturation à l'heure (60€) + frais de déplacement

Action :**Les écrans un jeu d'enfant ?**Date de création :2018**Description de l'action :**

Les écrans font partie du quotidien de la plupart des familles. Présence ? Omniprésence ? Formidables outils ? Danger absolu ?
la MDET propose une action de sensibilisation sur la place des écrans dans la famille et dans le développement des enfants.

Public :

- Parents/familles
- professionnels

Objectifs :

- présenter l'influence des écrans dans le développement des enfants
- Proposer un temps de parole pour les parents et professionnels
- Proposer quelques repères pratiques
- Encourager une réflexion autour de la place des adultes et de l'éducation aux écrans

Déroulement :

- mini conférence débat ou jeu « l'éduc' écrans » en fonction du nombre de participants
- « café parents »

Moyens humains :

- Professionnels et bénévoles de la MDET

Durée :

- Une intervention de 2heures
- Une seconde intervention de 2h (optionnelle)

Coûts :

- Facturation à l'heure (60€) + frais de déplacement

V) Perspectives et développement

La Fondation Verdier et par conséquent la MDET sont actuellement dans une logique de mutation. En effet les politiques sociales en matière de protection de l'enfance ont et continuent de modifier profondément les institutions qui en dépendent.

Ainsi dans une logique de réponse adaptée aux appels à projet proposés par le Conseil Départemental d'Indre et Loire, la Fondation s'est associée à la Croix -Rouge.

Cette association devrait aboutir à une absorption de la Fondation et donc de la MDET par la Croix rouge à très court terme.

Soucieuse de l'avenir de ses actions et d'apporter des réponses aux besoins de son territoire, la MDET proposera un projet de service offrant un développement de son fonctionnement par l'apport de moyens humains et techniques adaptés.